



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie 3.11

N° de la demande : 2012-2954
Demande : Nouveaux organismes nuisibles
Produit : Trilogy SC
Numéro d'homologation : 29870
Matières actives (m.a.) : Iprodione, triticonazole, trifloxystrobine
N° de document de l'ARLA : 2277933

Contexte

Trilogy SC a été homologué pour la première fois au Canada le 1^{er} avril 2011. Ce fongicide contient 29,41 % d'iprodione, 3,14 % de triticonazole et 1,47 % de trifloxystrobine. Ce produit est actuellement homologué pour la lutte contre la moisissure rose des neiges et la pourriture grise des neiges sur les terrains de golf et dans les gazonnières. Pour obtenir des précisions concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande de catégorie C.3.11 vise à ajouter sur l'étiquette de Trilogy SC deux allégations concernant les maladies, à savoir la suppression de la brûlure en plaques et de l'anthracnose sous forme de pourriture basale sur les terrains de golf et dans les gazonnières.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, celles-ci n'ayant pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ni aucune évaluation environnementale ne sont exigées puisque les doses d'application pour le nouvel emploi du produit sont inférieures aux doses précédemment homologuées.

Évaluation de la valeur

Au total, sept essais sur la pelouse en plaque ont testé l'efficacité de Trilogy SC contre la brûlure en plaques (quatre études) et l'anthracnose sous forme de pourriture basale (trois études). À une dose de 65 mL/100 m², Trilogy SC a permis de réprimer les deux maladies sur la pelouse en plaque, une réduction des maladies d'en moyenne 95 % ayant été constatée dans des conditions modérément ou très favorables à la maladie. En revanche, les doses inférieures testées (20, 35 et 50 mL/100 m²) n'ont pas permis de lutter contre la brûlure en plaques et l'anthracnose sous forme de pourriture basale à des concentrations conformes aux normes de l'industrie

relativement aux terrains de golf (réduction des maladies < 90 %). Grâce à ses divers modes d'action, Trilogy SC aide à combattre la résistance à des fongicides à mode d'action unique.

Conclusion

L'ARLA a évalué la présente demande et a jugé que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de Trilogy SC concernant la suppression de la brûlure en plaques et de l'anthracnose sous forme de pourriture basale sur les terrains de golf et dans les gazonnières. Des modifications de l'étiquette sont requises pour refléter les recommandations du Fungicide Resistance Action Committee.

Références

- 2213616 2012, TRILOGY SC FUNGICIDE (394.63 G AI/LITRE CONTAINING 29.41% IPRODIONE OR 341.156 G/L, 1.47% TRIFLOXYSTROBIN OR 17.052 G/L AND 3.14% TRITICONAZOLE OR 36.424 G/L) FOR CONTROL OF DOLLAR SPOT AND BASAL ROT ANTHRACNOSE ON TURFGRASS FOUND ON GOLF COURSES
- 2213618 Trilogy Cat C Part 10 Trial Data 2010 2011 combined DS & CRA., DACO: 10.2.3.3
- 2241108 2012, Chemical Control of Turfgrass Diseases 2012, DACO: 10.6

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.